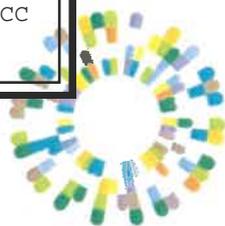


AR Prefecture

047-200068930-20210701-2021C_88AX_EA-CC
Reçu le 26/07/2021
Publié le 26/07/2021



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

**PROJET
D'ETABLISSEMENT**

2021-2026

Ecole des Arts

Fumel Vallée du Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

Sommaire

I - INTRODUCTION.....	3
II – HISTORIQUE : LES ÉVOLUTIONS DE L'ÉCOLE DES ARTS	4
1) Rappel de l'histoire de l'École des Arts Fumel Vallée du Lot	4
a- Son histoire et les avancées majeures.....	4
b- Évolution de la fréquentation depuis 2010	5
c - Évolution du budget.....	7
d- Actions culturelles de l'École des Arts	11
e- Communication	12
2) Bilan du projet d'établissement 2014-2020.....	13
a- L'équipe éducative.....	13
b- Locaux et matériels.....	14
c- Moyens d'information et numérique	17
d- Actions culturelles et partenariats.....	18
III - OBJECTIFS ET ACTIONS 2020-2026	20
1) Analyse du territoire de Fumel Vallée du Lot en 2020	20
2) Situation de la population scolaire et étudiante 2020	21
3) Nouvelles orientations de l'Ecole des Arts.....	21
a- Orientations pédagogiques proposées.....	22
b- Moyens budgétaires	24
c- Moyens matériels	26
CONCLUSION	27
ANNEXES.....	28

I - INTRODUCTION

Le premier projet d'établissement de l'École des Arts Fumel Vallée du Lot validé en 2014 arrive à son terme. Il est donc temps de faire le bilan et de proposer un nouveau projet répondant aux enjeux culturels et artistiques du territoire en s'appuyant sur :

- **les orientations du ministère de la culture** préconisées dans la charte ministérielle de 2001 (voir annexe n°1)
- **le schéma départemental** des enseignements artistiques (voir annexe n°2).
- **du projet culturel de Fumel Vallée du Lot** (voir annexe n°3).

Il s'agit de rendre cohérent ce projet, au sein de notre établissement et des différentes spécialités artistiques enseignées à savoir la musique, la danse, le théâtre et les arts plastiques.

Ce projet déclinera les actions pédagogiques et artistiques ainsi que la politique menée en faveur du développement des pratiques artistiques.

Il est défini pour une période de 6 ans, au regard de l'environnement propre à l'établissement et suivant les partenariats établis entre différentes structures associatives ou non.

Ce texte permettra de faire apparaître l'évolution de l'école et les nouvelles missions, les projets, les principes fondamentaux de l'établissement.

Ce nouveau projet d'établissement se met en place alors que la crise sanitaire a frappé le pays, entraînant des problèmes socio-économiques flagrants.

II – HISTORIQUE : LES ÉVOLUTIONS DE L'ÉCOLE DES ARTS

1) Rappel de l'histoire de l'École des Arts Fumel Vallée du Lot

a- Son histoire et les avancées majeures

Avant 1980 : l'école était divisée en deux associations qui donnaient chacune des cours de musique ou/et de danse : la PEEP et la FCPE.

1985 : la commune de Fumel regroupe les deux structures et fonde l'école de musique et de danse municipale.

A la rentrée 1991, l'école se structure, la FM est rendue obligatoire. Deux cours de danse classique sont rendus obligatoires. Seules deux disciplines sont enseignées : Musique et danse. La chorale est intégrée.

A la rentrée 1995, deux disciplines sont ouvertes : Arts plastiques et théâtre

1996 : l'école s'appelle EMEA (Ecole Municipale d'Education Artistique)

1999 : l'école a un coordinateur faisant le relais entre l'équipe pédagogique et la mairie.

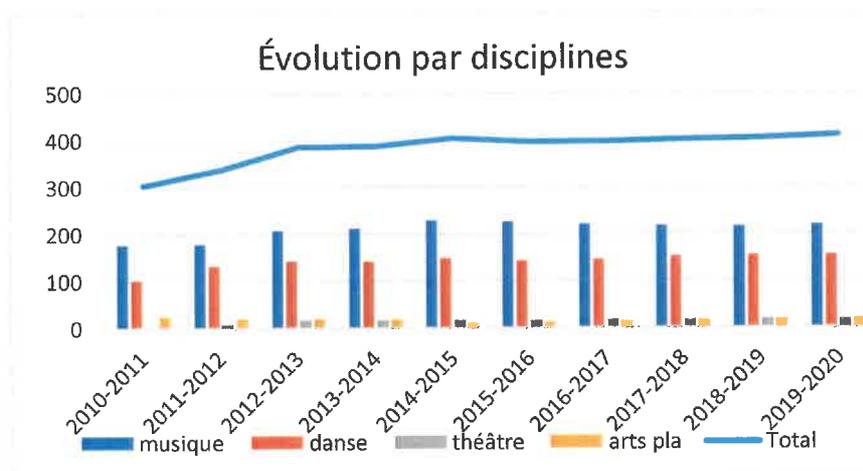
2003 : création de l'orchestre

2010 : l'école devient intercommunale (voir annexe n° 4) et engage une restructuration complète de l'école.

2014 : écriture du premier projet d'établissement

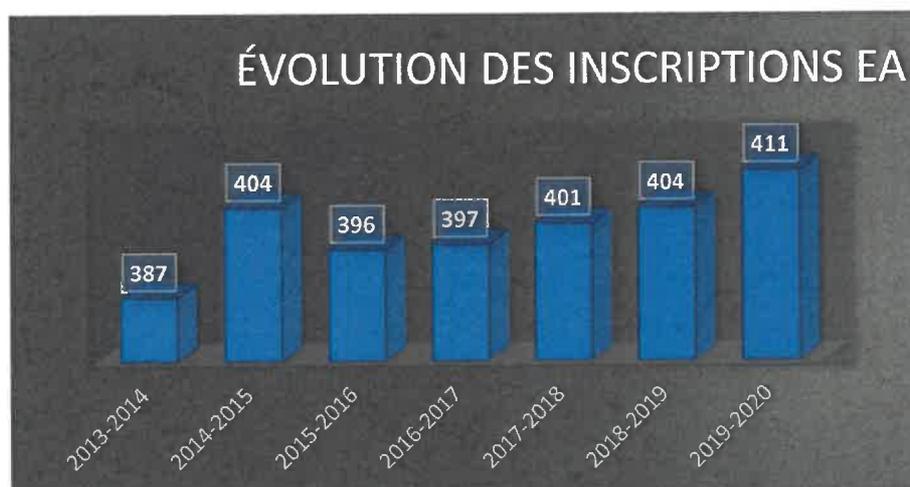
2015 : l'école est identifiée par le département comme « pôle ressource »

2020 : écriture du nouveau projet d'établissement 2020/2026

b- Évolution de la fréquentation depuis 2010

5

La danse et la musique sont les deux champs artistiques les plus fréquentés, mais les arts plastiques et le théâtre connaissent une augmentation des effectifs notable depuis 2017.

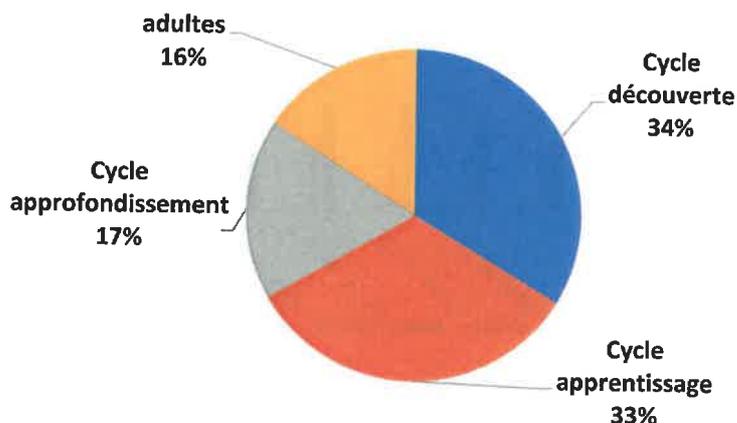


La légère diminution des effectifs en 2015 correspond au changement de tarification basé sur le quotient familial et de la suppression de la réduction de 5€ dans les familles de plus de deux enfants inscrits à l'EA ainsi qu'une diminution des ETP dû au départ à la retraite d'un enseignant.

De 2015 à 2019 le taux des inscrits a augmenté de 5,8 % en 4 ans.

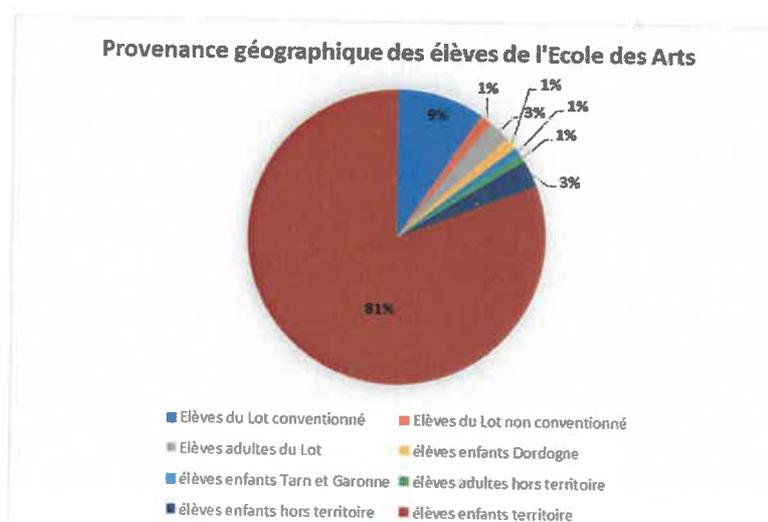
Rentrée 2020 :

POURCENTAGE DES ÉLÈVES PAR CYCLE À LA RENTRÉE 2020



6

- Provenance des élèves



La plupart des élèves habitent le territoire de Fumel Vallée du Lot mais la proximité avec les départements limitrophes font qu'un certain nombre d'élèves arrivent du Lot, de la Dordogne, du Tarn-et-Garonne ou des communes alentours comme Villeneuve, Casseneuil, Pujol, Salles, Gavaudun, Monflanquin, Monségur, Saint Aubin, Montagnac sur Lède, Lacaussade...

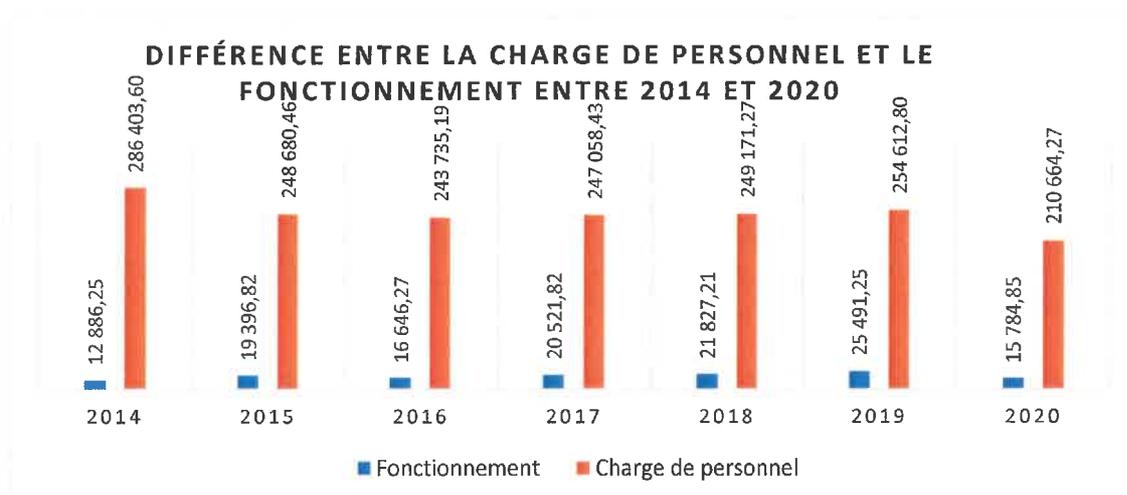
- Politiques des publics fréquentant l'école

Les élus ont fait le choix de limiter autant que possible l'accès de l'école aux adultes en proposant des tarifs plus élevés pour l'élève adulte. Toutefois, l'accès à l'orchestre et aux ateliers reste gratuit et l'accès à la chorale adulte permet au plus grand nombre une pratique artistique. Ceci permet d'avoir un orchestre conséquent de 50 musiciens. Les adultes ont aussi accès au théâtre et aux arts plastiques.

La plupart des cours collectifs, hormis la danse, sont accessibles aux adultes.

C - Évolution du budget

- Budget

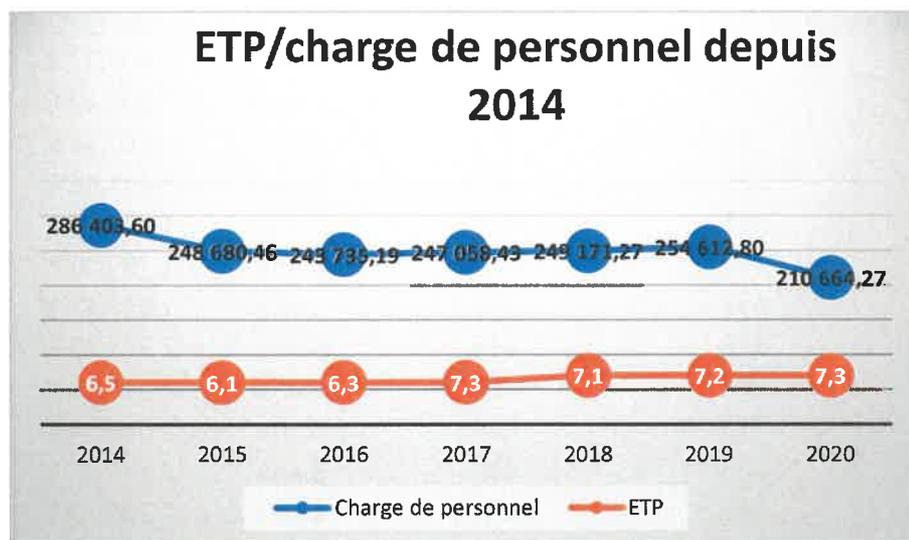


7

Le fonctionnement est resté stable. A noter une diminution en 2020 due à la crise sanitaire.

Ceci est dû aux dépenses affiliées aux nombreux spectacles proposés par l'EA et au nombre croissant des élèves.

La charge de personnel a diminué de 1,35% en 5 ans malgré la hausse des ETP.



Les recettes représentent :

- la cotisation des familles
- la subvention du département qui a classé d'Ecole des Arts comme « pôle ressource ».
- le conventionnement entre Fumel Vallée du Lot et Vallée du Lot et du Vignoble
- la dotation des communes : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées : CLECT (attributions de compensations)

- Statut des enseignants

Les enseignants sont rémunérés suivant le cadre d'emploi « assistant d'enseignement artistique ».

Ces grilles sont établies par le ministère de la Culture et ont évolué depuis 2010 en fonction de différentes réformes :

En 2012, la loi dite « Sauvadet » du 12 mars 2012 vise à faciliter l'accès au statut de fonctionnaire des agents contractuels et à améliorer leur condition d'emploi. Cette loi a été reconduite jusqu'en 2018 et a permis la résorption de l'emploi précaire dans notre établissement.

- Deux enseignants ont bénéficié de cette loi et ont été titularisés.
- Deux autres ont souhaité bénéficier d'un Contrat à Durée Indéterminée.
- Les autres enseignants ne pouvant bénéficier de cette loi ont un CDD d'un an (septembre à août) renouvelé tous les ans.

Deux décrets parus en 2012 permettent de donner un statut propre et défini aux enseignants artistiques de la fonction publique territoriale :

- Le décret n°2012-437 du 29/03/2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique
- Le décret n°2012-438 du 29/03/2012 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade d'assistant d'enseignement artistique

Une revalorisation indiciaire des enseignements artistiques au 1^{er} janvier 2019 permet une légère augmentation des salaires des plus jeunes enseignants.

▼ Grille assistant d'enseignement artistique (2019)

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaires brut
1	372	343	2 ans	1 607,31 €
2	379	349	2 ans	1 635,42 €
3	388	355	2 ans	1 663,54 €
4	397	361	2 ans	1 691,66 €
5	415	369	2 ans	1 729,14 €
6	431	381	2 ans	1 785,38 €
7	452	396	2 ans	1 855,67 €
8	478	415	3 ans	1 944,70 €
9	500	431	3 ans	2 019,68 €
10	513	441	3 ans	2 066,54 €
11	538	457	3 ans	2 141,51 €
12	563	477	4 ans	2 235,23 €
13	597	503	-	2 357,07 €

▼Grille assistant d'enseignement artistique 2^{ème} classe (2019)

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	389	356	2 ans	1 668,22 €
2	399	362	2 ans	1 696,34 €
3	415	369	2 ans	1 729,14 €
4	429	379	2 ans	1 776,00 €
5	444	390	2 ans	1 827,55 €
6	458	401	2 ans	1 879,10 €
7	480	416	2 ans	1 949,39 €
8	506	436	3 ans	2 043,11 €
9	528	452	3 ans	2 118,08 €
10	542	461	3 ans	2 160,26 €
11	567	480	3 ans	2 249,29 €
12	599	504	4 ans	2 361,76 €
13	638	534	-	2 502,34 €

9

▼Grille assistant d'enseignement artistique 1^{ère} classe (2019)

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	446	392	1 an	1 836,92 €
2	461	404	2 ans	1 893,15 €
3	484	419	2 ans	1 963,44 €
4	513	441	2 ans	2 066,54 €
5	547	465	2 ans	2 179,00 €
6	573	484	3 ans	2 268,04 €
7	604	508	3 ans	2 380,50 €
8	638	534	3 ans	2 502,34 €
9	660	551	3 ans	2 582,00 €
10	684	569	3 ans	2 666,35 €
11	707	587	-	2 750,70 €

- Tarifs**TARIFS au trimestre****Elèves Fumel Vallée du Lot, CC VLV***

Elèves moins de 18 ans	Quotient familial			
	≤ 800€	801<QF<1100€	1101<QF<1300€	QF> 1301€
Formation Musicale seule	33 €	36 €	42 €	45 €
Eveil : danse/ théâtre et initiation 1 danse	33 €	36 €	42 €	45 €
Cycle I : musique /danse/ théâtre/arts plastiques	55 €	60 €	70 €	75 €
Cours de musique en groupe (3 élèves max/h)	45 €	50 €	55 €	60 €

Adultes	Tarifs
Musique Cycle I	80 €
Chorale	20 €
Cours de musique en groupe (3 élèves max/h)	60 €

Elèves hors Fumel Vallée du Lot

Elèves moins de 18 ans	Quotient familial			
	≤ 800€	801<QF<1100€	1101<QF<1300€	QF> 1301€
Formation Musicale seule	38,5 €	42 €	49 €	52,5 €
Eveil : danse/ théâtre et initiation 1 danse	49,5 €	54 €	63 €	67,5 €
Cycle I : musique /danse/ théâtre/arts plastiques	82,5 €	90 €	105 €	112,5 €
Cours de musique en groupe (3 élèves max/h)	50 €	55 €	60 €	65 €

Adultes	Tarifs
Musique Cycle I	120 €
Chorale	30 €
Cours de musique en groupe (3 élèves max/h)	90 €

* voir les conditions lors de l'inscription

Ces conditions tarifaires ont été validées à la rentrée 2015 (voir annexe n°5)

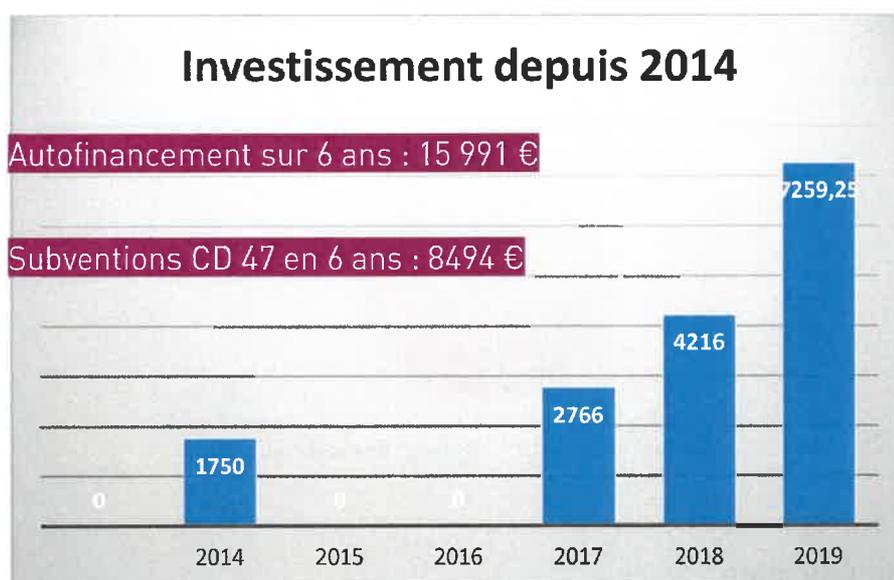
Une convention a été établie entre Fumel Vallée du Lot et la Vallée du Lot et du Vignoble (voir annexe n°6). Les familles du Lot peuvent avoir le même tarif que FVL sous conditions.

- Parc instrumental et investissement

Grâce à un investissement conséquent étalé sur plusieurs années, le parc instrumental s'est étoffé. Des achats ont été effectués pour de la sono et 4 ordinateurs Apple. Deux ordinateurs portables sont équipés de logiciels de musique.

Année	Coût total TTC	Coût HT	Part cofinancement acquis		Part autofinancement		TVA
			% sur HT		% sur HT		
2014	5000	4020	62%	2500	38%	1750	980
2015	0	0	0%	0	0%	0	0
2016	0	0	0%	0	0%	0	0
2017	2766	2305	0%	0	100%	2766	461
2018	7714	6428	46%	2994	54%	4216	1286
2019	12311	10259	30%	3000	70%	7259,25	2033,63
Total	27 791	23 012	subventionné	8494	Coût CC	15991,25	4760,63

Le montant total de l'investissement s'élève à 24 485,25€ hors taxe en 5 ans.
Une salle du centre d'accueil Moncany a été insonorisée pour permettre les répétitions d'orchestre et de chorale dans de bonnes conditions.



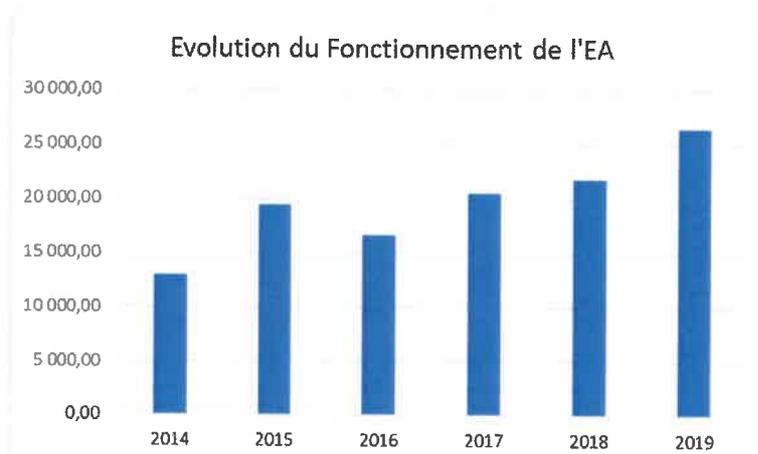
d- Actions culturelles de l'École des Arts

Un calendrier a été mis en place depuis 2011 et largement diffusé auprès des élèves et familles, des élus, des partenaires, visible sur le site internet de Fumel Vallée du Lot.

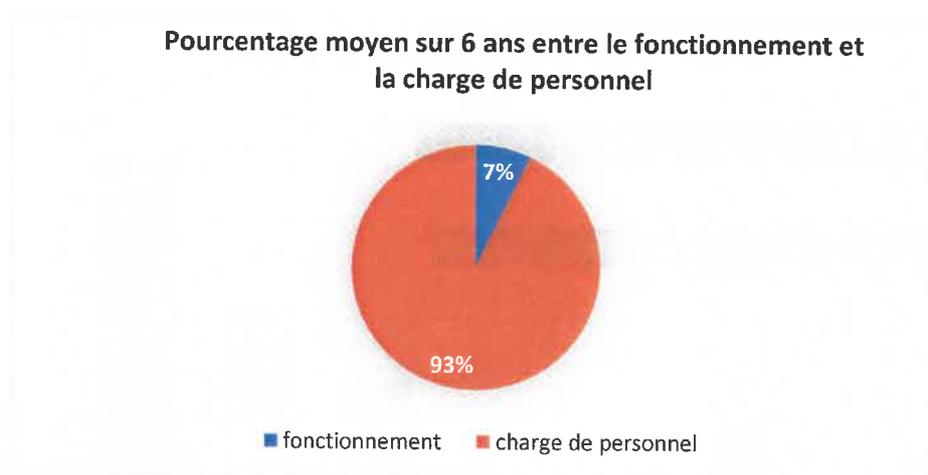
Plusieurs entrées apparaissent :

- L'École du spectateur en lien avec les partenaires du territoire et hors territoire
- Les manifestations de l'école : scènes en herbe, spectacles de danse, concerts...
- Les examens : internes et départementaux
- Les stages et expositions : danse, musique, arts plastiques

Ces actions ont un coût et sont incluses dans le fonctionnement qui s'élève en moyenne à 19 633€ par an pour permettre une action culturelle élargie sur tout le territoire émanant de l'École des arts.



Le budget de fonctionnement, hormis la charge de personnel, correspond à 7% du budget annuel.



e- Communication

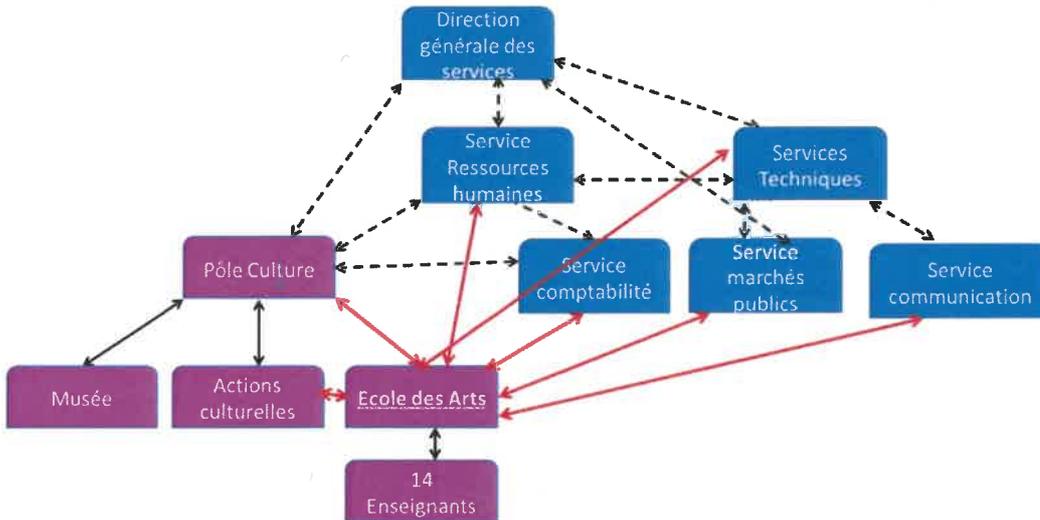
Dans la part du fonctionnement, la communication correspond à 2 % de dépense. Ces dépenses sont essentiellement :

- *de l'affichage pour les inscriptions en début d'année scolaire,
- *des flyers distribués dans les écoles et les mairies
- *des programmes et affiches pour les différentes manifestations de l'école
- *des affiches et dépliants diffusés dans les écoles d'arts du territoire et hors territoire pour des stages organisés par l'École des Arts.

2) Bilan du projet d'établissement 2014-2020

a- L'équipe éducative

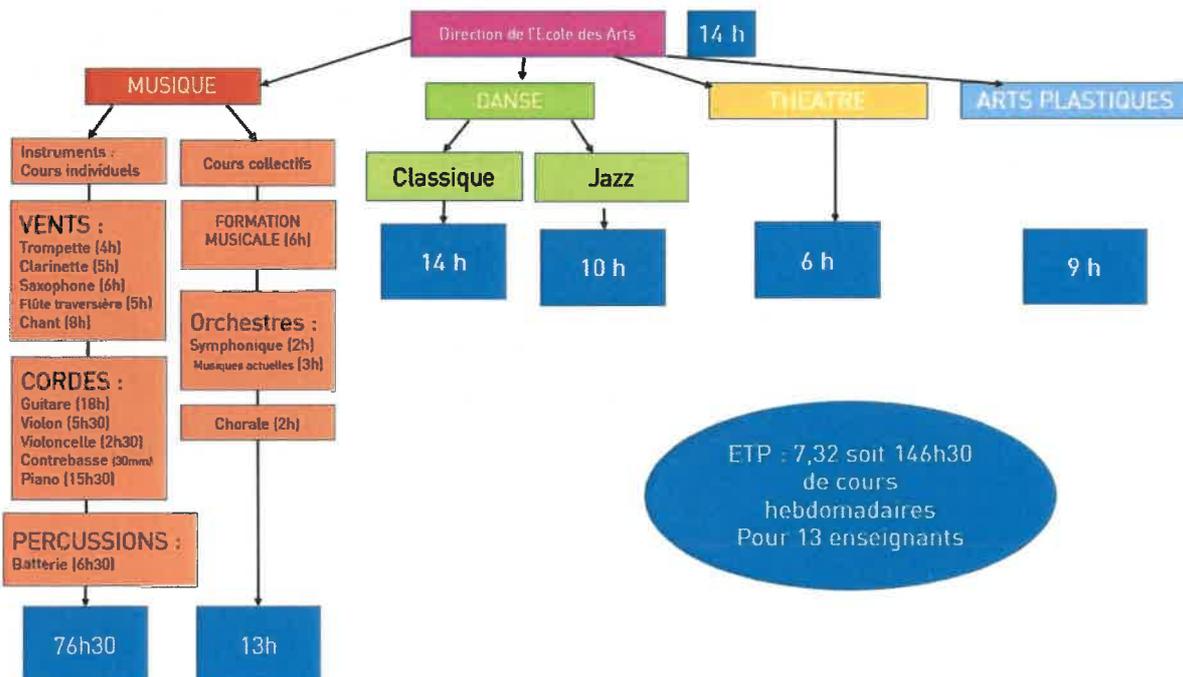
- Organigrammes :



L'École des Arts est rattachée au pôle culture sous la direction de la Directrice des Affaires Culturelles et intrinsèquement liée à différents services de la collectivité.

- ETP

L'École des Arts emploie aujourd'hui 14 enseignants diplômés dans différentes disciplines :



Les cours de musique comptabilisent le plus grand nombre d'heures enseignées : 89h30 soit 4.46 Équivalent Temps Plein, pour 8 enseignants.

Les cours de danse comptabilisent 24h d'enseignement par semaine soit 1,2 ETP pour 3 enseignantes.

Les cours d'Arts plastiques représentent 0.45 ETP pour une enseignante.

Le théâtre : 0.3 ETP pour une enseignante.

Pour rappel : un temps plein pour un enseignant est égal à 20h.

On considère qu'un enseignant passe autant de temps à préparer ses cours que face aux élèves.

Des fiches de poste ont été repensées en septembre 2019 (voir un exemple en annexe n°7)

b- Locaux et matériels

- Les locaux

Deux sites sont identifiés :

Les départements musique et arts plastiques se situent au centre d'accueil, avenue Léon Blum à Fumel. 8 salles permanentes sont attribuées à l'École des Arts.

Les départements danse et théâtre ainsi que la direction se situent au siège de la Communauté de Communes place Georges Escande à Fumel. 1 salle de danse réservée exclusivement à l'École des Arts qui en a l'entretien. Les cours de théâtre ont lieu dans la salle polyvalente Jean Goujon.

PHOTOS DES SITES :

Siège de l'école et département danse et théâtre ➤



Département musique et arts plastiques ▼



SALLES DE CLASSES :

Salle Botero : Arts plastiques ▼



Salle des danse Baryshnikov ▼



6 salles de musique ▼



16

- Le matériel pédagogique

▼ Parc instrumental appartenant à l'école et pouvant être prêté aux élèves sous conditions (voir Annexe n°8 – contrat de prêt d'instrument)

CORDES FROTTÉES				CUIVRES			
Violons		Violoncelles	Contrebasses	BOIS		CUIVRES	
1/6	1			Clarinettes	4	Trompettes	4
1/8	3			Flûtes traversières	5		
1/4	3	1		Sax alto	4		
1/2	2	1		Sax ténor	1		
3/4	4	1	1	Clarinette plastique	2		
Entier	2	2	1 électrique	Flûte plast	3		

- Élaboration de programmes pour les spectacles associés aux affiches (spectacle de danse, théâtre, concerts, scène en herbe...)
- Calendrier de programmation de l'école
- Réseau social Facebook

d- Actions culturelles et partenariats

Dans le cadre de l'école du spectateur, notre établissement s'est mis en lien avec les différentes associations ou institutions culturelles du territoire et hors du territoire :

- Connaissance des Jeunes Interprètes (CJI) dont le siège est à Gavaudun,
- After-Before, au Pavillon 108 à Fumel
- Blue Station basé à Tournon d'Agenais
- Musée de la préhistoire
- Château de Bonaguil
- Opéra de Bordeaux
- Opéra de Paris
- Programmation culturelle de Fumel Vallée du Lot

Ces partenariats permettent de développer la curiosité et la découverte culturelle sur notre territoire et hors de notre territoire.

Les enseignants organisent des sorties et des échanges culturels.

Des stages sont aussi proposés et notamment « la semaine de la danse » en lien avec la programmation culturelle de Fumel Vallée du Lot.

CONCLUSION DE CE BILAN 2014-2020 :

En 6 ans l'École des Arts s'est particulièrement développée grâce à une volonté politique et à l'investissement de la collectivité et du personnel enseignant.

Lors du séminaire du 11 janvier 2011 des propositions concrètes ont été fixées.

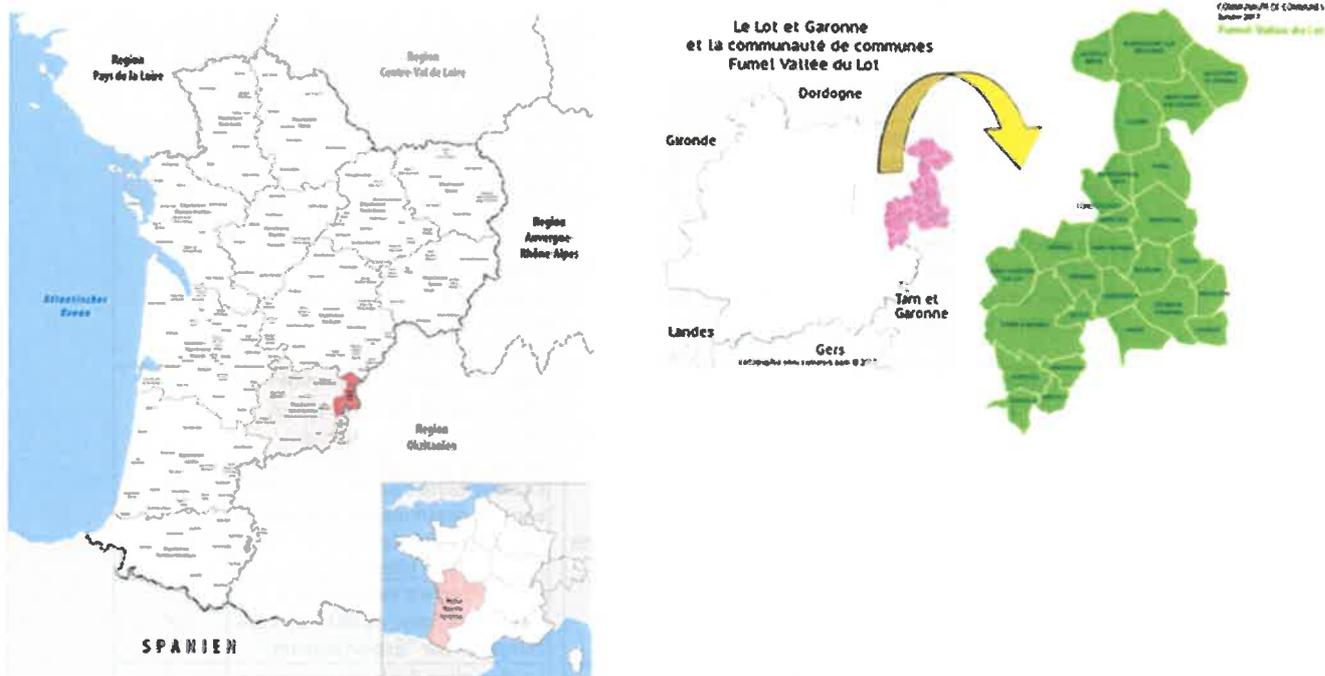
Le tableau qui suit, montre l'évolution de ce projet et fait apparaître les objectifs atteints :

On remarque que la plupart des objectifs ont été atteints.

 Propositions de 2011	Réalisées 	
<p>Politique tarifaire adaptée : tarifs attractifs pour les publics cibles (jeunes, familles nombreuses, minima sociaux...) Limitation du nombre de places adultes au profit des jeunes pour les cours individuels (politique tarifaire adaptée et inscription des adultes sous réserve des places disponibles après inscription des enfants, sauf pour le cas d'adulte en formation)</p>	<p>Les tarifs ont été actualisés en 2015, basés sur le quotient familial</p>	<p>✓</p>
<p>Développer l'instrument cuivre</p>	<p>Un pupitre de cuivre s'est formé grâce à un orchestre bien identifié.</p>	<p>✓</p>
<p>Création d'un nouvel équipement en lien avec la reconversion de la friche industrielle de Fumel avec le pôle Culture Patrimoine</p>	<p>Des propositions sont en cours.</p>	
<p>Action de sensibilisation sur le territoire dans le cadre des contrats éducatifs. Ateliers de découverte instrumentale dans la perspective d'initier des recrutements notamment en cuivre//atelier de découverte en danse.</p>	<p>Des interventions dans les écoles sont réalisées notamment en danse, en lien avec la programmation culturelle sur des thèmes spécifiques aux spectacles présentés.</p>	<p>✓</p>
<p>Réaffirmer l'accompagnement de chaque élève dans son parcours individuel : 1) accompagnement individuel isé pour chaque praticien dans le respect de son rythme de progression 2) encouragement à la progression dans le cadre de cursus (schéma départemental...) vers le cycle III Développer une politique d'accueil et de sensibilisation de publics handicapés.</p>	<p>Les cycles sont bien identifiés et chaque année des évaluations sont envoyées aux familles. Un bémol est à souligner : l'accessibilité au public empêché est très notamment sur le site de Moncany (département musique/arts plastiques)</p>	<p>✓</p>
<p>Interventions en milieu scolaire dans le cadre de l'outil "Terre d'exploration"</p>	<p>L'outil "Terre d'exploration" a fonctionné jusqu'en 2017 et a été remplacé par "Explor'acteurs"</p>	<p>✓</p>
<p>Mise en place d'un parcours culturel : l'école du spectateur Renforcement des partenariats avec les associations culturelles structurantes : accueil de l'école du spectateur (gratuité de la rencontre artistique et tarif préférentiel pour le spectacle) Développement de partenariat avec des structures Régionales ou nationales : voyage d'étude, déplacement aux spectacles.</p>	<p>La discipline Ecole du spectateur est devenue une discipline à part entière et fait partie de l'évaluation annuelle pour développer la curiosité et les réflexions pour une meilleure ouverture d'esprit et un développement culturel essentiel</p>	<p>✓</p>
<p>Développer les pratiques collectives (orchestres) et des prestations scéniques, réparties sur le territoire en partenariat avec les autres manifestations culturelles.</p>	<p>L'orchestre, la chorale et les ateliers de musiques actuelles prennent désormais une place prépondérante dans la vie du territoire.</p>	<p>✓</p>
<p>Le chant, au travers de la Formation Musicale (FM) [faire fusionner avec le solfège et augmenter le volume d'enseignement en passant de 1h à 1h1/4]. Développer une offre de master class et d'ateliers en lien avec la programmation artistique de Fumel Communauté et des associations partenaires.</p>	<p>La classe de chant est une discipline intégrante de l'enseignement artistique et a permis de développer les ateliers de musiques actuelles. La semaine de la danse accueille depuis 10 ans des élèves au-delà du territoire. Ces master class sont en lien avec la programmation. Les classes de FM ont été réduites à 1h pour permettre de donner des places en instruments. Le chant est tout de</p>	<p>✓</p>
<p>Prise en compte des situations individuelles des enseignants. Plan de contractualisation pluriannuelle (3 ans). Plan de formation des enseignants.</p>	<p>Le statut des enseignants a été clarifié. Les plans de formation ont lieu tous les ans, organisés, soit par le CNFPT, soit par le CD 47.</p>	<p>✓</p>
<p>Devenir école "pôle ressource départemental" (cf régime d'aide du CG47 : à négocier avec le Conseil Général.</p>	<p>L'Ecole des Arts est devenue pôle ressource. Le CD 47 octroie une subvention de 30 000€ annuelle.</p>	<p>✓</p>

III - OBJECTIFS ET ACTIONS 2020-2026

1) Analyse du territoire de Fumel Vallée du Lot en 2020



Fumel Vallée du Lot compte à ce jour 25 011 habitants, sur un territoire de 450 km² soit 55 hab/km².

Fumel Vallée du Lot, créé le 1^{er} janvier 2017, se situe en Nouvelle-Aquitaine, dans le Nord-Est du département du Lot-et-Garonne (47) et rassemble 27 communes :

Anthé, Auradou, Blanquefort sur Briolance, Bourlens, Cazideroque, Condezaygues, Courbiac, Cuzorn, Dausse, Frespech, Fumel, Lacapelle Biron, Masquières, Massels, Massoulès, Monsempron Libos, Montayral, Penne d'Agenais, Saint Front sur Lémance, Saint Georges, Saint Sylvestre sur Lot, Saint Vite, Sauveterre la Lémance, Thézac, Tournon d'Agenais, Trémons, Trentels Ladignac.

En 2016 et suivant le rapport de l'INSEE, Fumel Vallée du Lot compte :

17.5% de chômeurs.

11.5% de retraités

7.5% de population étudiante

	OBJECTIFS	PROPOSITIONS
AXE 1	Soutien à la pratique individuelle et protection des enseignements collectifs	<p>*donner la possibilité aux élèves de cycle II d'être 1 heure par semaine face à l'enseignant en musique au lieu de 30 minutes actuellement.</p> <p>*proposer un cycle II plus large en danse jazz (Cycle II en 4 ans.</p> <p>-soit au moins deux cours de cycle II de 3 heures chacun)</p> <p>-uniformiser les classes de jazz aux classes de classique</p> <p>*Augmenter l'accès aux classes de cordes frottées.</p> <p>*Développer la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) en direction du cycle II.</p> <p>*un partenariat avec l'orchestre des 4 cantons.</p>
AXE 2	L'école tournée vers le territoire	<p>*calendrier des spectacles proposant 2 scènes en herbe permettant à des communes d'accueillir les élèves de l'école.</p> <p>*concerts pour des œuvres caritatives et spectacles divers.</p>
AXE 3	Accessibilité	<p>*regroupement des disciplines sur un seul et même lieu avec un parking aménagé pour l'accueil des élèves.</p> <p>*proposition de réduction pour les familles nombreuses.</p> <p>*accessibilité au public empêché.</p>
AXE 4	Stabilisation et formation des enseignants	<p>*Consolidation de l'équipe enseignante avec proposition de CDI</p> <p>*formation et suivi des enseignants en lien avec les ressources humaines de Fumel Vallée du Lot</p>

a- Orientations pédagogiques proposées

Un projet des études cohérent est réalisé par l'équipe enseignante en lien avec les trois cycles, et l'âge des élèves à savoir :

- Cycle découverte (5-8 ans)
- Cycle d'apprentissage (8-12 ans)
- Cycle d'approfondissement (12-16 ans)

L'idée est de former de **bons amateurs**. À la suite de cette scolarité, l'élève pourra être **orienté** suivant ses choix de carrières artistiques.

- Objectifs des niveaux

Les cycles sont déterminés comme suit en cohérence avec les disciplines :

	Cours individuel (musique)	Cours collectif FM -	Danse - Théâtre - Arts plastiques
Cycle découverte	Eveil : 30 minutes	Eveil : 1h	Eveil : 1h
	Initiation 1 : 30 minutes	Initiation 1 : 1h	Initiation 1 : 1h
	Initiation 2 : 30 minutes	Initiation 2 : 1h	Initiation 2 : 2h
Cycle d'apprentissage	Cycle 1 : en 4 ans 30 minutes par semaine Avec accès aux ateliers et orchestre en fin de cycle 1	Cycle 1 en 4 ans 1 h par semaine	Cycle 1 en 4 ans 2 heures par semaine (2x1 heure pour la danse)
Cycle de perfectionnement (accès aux élèves ayant validé le cycle II)	Cycle 2 : en 4 ans 1 heure par semaine Accès aux ateliers et orchestres obligatoires	Cycle 2 en 4 ans 1h par semaine	Cycle 2 en 4 ans 3 heures par semaine (1h30 x2 pour la danse)

Ces cycles permettent une meilleure visibilité et un meilleur suivi pédagogique.

Un **orchestre symphonique** est bien identifié sur le territoire et répète 2h par semaine. Un partenariat doit s'établir avec L'école de musique des 4 cantons et Bastides.

La **chorale adulte** (2h de répétition par semaine) aborde un répertoire très diversifié. Elle permet aux adultes n'ayant pas de connaissance en musique de découvrir la musique autrement. Elle pourra être accompagnée par l'orchestre autant que possible. Une **chorale d'enfants** pourra être intégrée au projet.

Des **ateliers de musiques actuelles** (3 heures par semaine) sont bien identifiés et permettent l'épanouissement de l'élève. Ces ateliers font partie intégrante du projet et dirigés par des enseignants.

L'École du spectateur est une discipline à part entière. Chaque enseignant organise un accompagnement pédagogique et une ouverture culturelle en lien avec les partenaires du territoire ou hors territoire.

Une classe de MAO pourra être mise en place en cohérence avec l'investissement.

Un nouveau règlement intérieur sera écrit en cohérence avec ce projet d'établissement et validé en conseil communautaire.

- Équipe pédagogique

L'équipe est formée d'enseignants diplômés. Ayant le statut d'employé ou cadre territorial. Le salaire est basé sur la grille de l'enseignement artistique. Une proposition de CDI est en projet.

Les enseignants peuvent suivre des formations en lien avec leur discipline. Ces formations peuvent être organisées par le Département, le CNFPT ou d'autres organismes et validées par le service des ressources humaines de Fumel Vallée du Lot

b- Moyens budgétaires

Rappel des 4 axes :

- AXE 1 : Soutien à la pratique individuelle et protection des enseignements collectifs

*Proposer aux élèves musiciens ayant validé le cycle I de pouvoir suivre des cours d'une heure d'instrument devant les professeurs tout en gardant le même tarif, il faut penser que le budget sera légèrement diminué en sachant que le nombre d'élèves en cycle II en musique ne représente que 12% des inscrits soit une vingtaine d'élèves.

*proposer un cycle II plus large en danse jazz (Cycle II en 4 ans-soit au moins deux cours de cycle II de 3 heures chacun)-uniformiser les classes de jazz aux classes de classique

*Développer la pratique de la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) pour les élèves de Cycle II. Soit une heure de cours par semaine (cours collectif).

*Développer la classe de cordes frottées.

*un partenariat avec l'orchestre des 4 cantons

Résultats attendus :

- o Un meilleur apprentissage des cycles II qui sont un vivier pour l'orchestre. L'intérêt est aussi que l'élève acquière une meilleure autonomie en musique et un meilleur apprentissage dans les classes de danse jazz,
- o Un nombre conséquent de musiciens participant aux concerts.

- **AXE 2 : L'école tournée vers le territoire**

*calendrier des spectacles proposant 2 scènes en herbe permettant à des petites communes d'accueillir les élèves de l'école.

*concerts pour des œuvres caritatives et spectacles divers dans différentes communes.

Résultat attendu :

- Un meilleur rayonnement de l'école sur le territoire. L'école doit être actrice de la vie du territoire.

25

- **AXE 3 : Accessibilité**

*Regroupement des disciplines sur un seul et même lieu avec un parking aménagé pour l'accueil des élèves.

*proposition de réduction pour les familles nombreuses.

Résultats attendus :

- Une meilleure organisation et une meilleure visibilité pour les familles,
- Un intérêt financier pour les familles,
- L'école sera rendue plus attractive et accessible financière au plus grand nombre.

- **AXE 4 : Stabilisation et formation des enseignants**

*Consolidation de l'équipe enseignante avec proposition de CDI

*formation et suivi des enseignants en lien avec les ressources humaines de Fumel Vallée du Lot

Résultats attendus :

- Une stabilité du corps enseignant,
- Une implication plus grande des équipes,
- Une ouverture vers les nouvelles technologies et les méthodes pédagogiques en lien avec la MAO (transversalité avec l'AXE 1).

Conclusion :

Pour permettre aux 4 axes de se réaliser il faut un budget de fonctionnement, pour les années à venir, stable et constant, tant sur le plan des charges de salaires que sur celui des dépenses liées aux activités annexes.

c- Moyens matériels

Ceci entre dans le cadre d'un plan d'investissement par tranche. Ce plan sera soutenu pour le département.

Sur un plan général :

L'idée est que chaque classe puisse avoir accès à internet. Que ce soit pour la danse, la musique, le théâtre ou les arts plastiques.

Il faut, pour cela, un réseau informatique conséquent. L'école possède pour l'instant deux ordinateurs portables MacBook Pro et trois IMAC.

Les efforts doivent se porter sur un plan global d'achat d'ordinateurs et de logiciels adaptés notamment pour la classe de MAO.

Chaque classe devra avoir une **connexion internet**.

26

- Pour la musique :

Chaque classe sera munie d'un piano et d'une sono reliée à l'ordinateur. La classe de MAO devra se munir d'un matériel adapté : ordinateurs, logiciels, clavier maître, enceintes, casques, cartes sons...

- Pour la danse :

Une isolation phonique doit être repensée.

La climatisation pourra être installée dans la salle de danse très exposée à la chaleur sans réel moyen de ventilation.

- Pour les arts plastiques :

L'aménagement d'une salle spécifique pour le matériel pédagogique avec accès à l'eau potable.

- Pour le théâtre :

Une salle spécifique pour le stockage de documents et accessoires.

CONCLUSION

Une belle évolution de l'École des Arts s'est opérée durant les six années écoulées. Le projet d'établissement 2014/2020 a consolidé les équipes, a organisé les cycles, a étoffé le parc instrumental, a structuré les projets et a permis une tarification cohérente basée sur le quotient familial.

L'équipe enseignante a su mettre en place de beaux projets qui sont devenus récurrents au fil des années et visibles sur un territoire élargi.

Ce nouveau projet d'établissement 2020/2026 doit pouvoir consolider les projets et permettre aux élèves, aux familles et aux enseignants une plus grande cohésion et visibilité.

L'idée est d'apporter encore plus d'attractivité aux habitants en regroupant l'école sur un même site pour que les familles n'aient pas à se déplacer entre les sites, pour avoir accès à l'enseignement artistique et puissent avoir une flexibilité et une accessibilité plus intéressante.

L'École des Arts doit être tournée vers les nouvelles technologies grâce à un parc informatique performant qui pourra être accessible aux élèves musiciens de 2^{ème} cycle dans le cadre de la MAO. Cela implique un investissement des équipes et de la collectivité.

L'École des Arts doit continuer son développement en lien avec le territoire grâce à des projets adaptés et solidaires et grâce aussi à des formations artistiques (orchestres, chorales...) dynamiques.

Enfin, dans un contexte socio-économique plus inquiétant que jamais, au lendemain d'une crise sanitaire sans précédent, l'École des Arts, doit être vecteur de progrès, d'espoir et d'épanouissement, ouverte au territoire et tournée vers l'avenir.

Fait à Fumel le, 26 JUIL. 2021


Le Président,
Didier CAMINADE

ANNEXES

N°1 Charte ministérielle de 2001

N°2 Schéma départemental des enseignements artistiques

N°3 Nouveau projet culturel de Fumel Vallée du Lot

N°4 Délibération 2010D-73 Transfert

N°5 Décision D 2015-47 tarifs Ecole des Arts basés sur le quotient familial

N°6 Convention partenariat tarifaire entre Fumel Vallée du Lot et Vallée du Lot et du Vignoble

N°7 Exemple de fiche de poste enseignant

N°8 Contrat de prêt d'instrument